

Questions diplomatiques et
coloniales : revue de
politique extérieure /
directeur Henri Pensa

. Questions diplomatiques et coloniales : revue de politique
extérieure / directeur Henri Pensa. 1910-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Causeret et Vignon ; les *lieut.* de Béon, Fouchet, de Girval et Franceschi sont désig. pour le bataill. du Tchad ;
M. le *capit.* Geoffroy est désig. pour servir h. c. au Congo ;
MM. les *lieut.* Charleuf et Férelloc sont désig. pour servir h. c. au Gabon ;
M. le *lieut.* Sarrade est désig. pour le bataill. du Gabon ;
MM. les *lieut.* Vallée et Gillier sont désig. pour servir h. c. dans l'Oubanghi-Chari.

Madagascar. — MM. les *capit.* Coste et Brunet et les *lieut.* Tracol, Zipey et Bajau sont désig. pour Madagascar.

Côte des Somalis. — M. le *capit.* Bouet est désig. pour servir h. c. à la brigade indigène de la Côte des Somalis.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.-colonel* Guichard-Montguers est désig. pour le Tonkin.

M. le *lieut.* Vuillaume est désig. pour l'état-major du command. supér. des troupes de l'Indochine.

Cochinchine. — M. le *capit.* Chaumont est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Bourrienne est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Caillaud est désig. pour le Tonkin.

Afrique Equatoriale. — MM. les *offic. d'admin. de 2^e cl.* Vadot et de 3^e cl. Maillard-Salin et le *stagiaire* Amstuz sont désig. pour le Congo

Madagascar. — M. le *stagiaire* Picard est désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *stagiaire* Vernaudon est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de 3^e cl.* Martin est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. le *sous-intendant de 3^e cl.* Longueteau est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 3^e cl.* Legendre et Lardier sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin.* Vermot-Destroches est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-majors de 1^{re} cl.* Bresson et Talbot ; les *méd.-majors de 2^e cl.* Bourges et Chapeyrou ; les *méd. aides-majors de 1^{re} cl.* Gallier et Giauffer et le *pharm. ppal de 2^e cl.* Payen sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *méd.-majors de 1^{re} cl.* Poumayrac et de 2^e cl. Pinet sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Verdier est désig. pour le chemin de fer de Thiès à Kayes.

M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Cazeneuve est désig. pour servir h. c. en Casamance ;

M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Izard est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *méd. ppal* Delrieu est chargé des fonctions de directeur du service de santé de la colonie.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Lehardy est désig. pour servir h. c. au Gabon ;

M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Jamot est désig. pour le Tchad à Abécher.

Madagascar. — MM. le *méd. ppal de 2^e cl.* Clouard et le *méd.-maj. de 2^e cl.* Damian sont désig. pour Madagascar.

Réunion. — M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Vincent est désig. pour le laboratoire de bactériologie de Saint-Denis.

Guyane. — MM. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Tariès et le *pharm. aide-maj. de 1^{re} cl.* Bonvelot sont désig. pour l'administ. pénitentiaire.

Océanie. — M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Lailheugue est nommé faisant fonctions d'administrateur des Iles Marquises (Océanie).